

DROIT DE REPONSE

Monsieur le Président

Dans un communiqué public diffusé sur le site de l'UFOF, vous faites une analyse et tirez les conséquences de la manifestation du 4 mars 2007. Vous stigmatisez également le message véhiculé lors de cette manifestation et indiquez par ailleurs que les medias « ont plutôt largement relayé l'information ». Les observateurs de la réglementation de l'ostéopathie apprécieront cet euphémisme puisque, à ma connaissance, tous les medias nationaux, de télévision, de radio et de presse écrite ont évoqué la manifestation, à l'exception de France Inter et du journal Le Monde. Lorsque vous ferez une communication, je vous souhaite que celle-ci soit autant « plutôt largement relayée » que celle du 4 mars 2007.

Je sais votre association trop au fait des méthodes de communication pour ignorer qu'une manifestation est uniquement la partie émergée de l'iceberg. La communication débute bien en amont. Vous n'ignorez pas les nombreux contacts qui s'effectuent avec les renseignements généraux qui permettent de distiller un message qui sera automatiquement remonté vers les services des ministères concernés. Vous n'ignorez pas non plus que la période qui prépare une manifestation permet de contacter les mêmes services ministériels pour les informer des actions menées ou envisagées si nous n'obtenions pas gain de cause. Vous n'ignorez pas enfin, que les jours qui précèdent la manifestation, des communiqués de presse sont adressés aux rédactions et à l'Agence France Presse. Par ailleurs, je ne vous connais aucun défaut auditif ou visuel qui vous aurait empêché d'écouter la radio, de regarder la télévision ou de lire les journaux ce jour-là.

Oui, nous avons évoqué le contenu des décrets ; notamment l'inacceptable création « d'un titre dont peuvent faire un usage différents les médecins, les masseurs-kinésithérapeute et les ostéopathes ». Oui, nous avons évoqué l'inacceptable restriction de la formation. Oui, nous avons affirmé notre volonté de voir les décrets publiés pour que cesse la multiplication exponentielle des formations en ostéopathie et les installations de professionnels insuffisamment formés.

En effet, nous menons le combat pour la réglementation de notre profession car seule celle-ci nous permettra d'instaurer un exercice au service des patients et parfaitement lisible de leur part. Pensez-vous que la situation actuelle, qui voit proposer aux ostéopathes une formation au pendule, et que vous n'hésitez pas à relayer, est un gage de sérieux pour le public ?

Nous ne comprenons pas comment vous pouvez déjà initier dans l'esprit des gens qu'« un nouveau combat commencera » d'ici peu parce que des décrets non-conformes seront publiés. Si vous avez des assurances en la matière, informez-nous-en. Nous serons à vos côtés pour le dénoncer. Cela aurait pu faire l'objet d'une manifestation unitaire dimanche dernier. Au succès médiatique se serait ajouté le succès populaire. Nous aurions mis en commun notre compétence en matière de medias et la votre en matière d'informations confidentielles mais ô combien importantes pour les professionnels. C'est malheureusement l'inverse que vous avez fait.

DROIT DE REPONSE

Vous prêchez l'union mais vos discours commencent toujours par alimenter la désunion en critiquant les actions des autres, comme dans votre communiqué ! Vous cherchez des solutions et militez pour la « constitution d'un groupement inter-professionnel ». Sachez que celui-ci existe depuis 25 ans. Il s'appelle le Registre des Ostéopathes de France. Il est vrai que vous n'avez jamais demandé à y adhérer, même au temps de l'entente cordiale, préférant créer dès 2002, la Coordination Nationale des Ostéopathes dans laquelle pouvaient siéger même les professionnels n'ayant pas la déontologie d'un exercice exclusif de l'ostéopathie. Coordination Nationale des Ostéopathes qui s'est ensuite transformée en Chambre Nationale des Ostéopathes, dont le Président qui ne s'est pas opposé au projet de décret, est membre de l'association que vous présidez. Expliquez-nous comment vous pouvez tolérer cela ?

L'union pour l'union n'a pas d'intérêt. Elle est pour le mieux conjoncturelle si elle ne s'appuie pas au préalable sur des bases communes et une totale transparence. Vous indiquez dans un autre communiqué qu'il a été décidé le 17 janvier de faire un mémoire en observation commun à tous. Cela est faux. Publiez le compte rendu de cette réunion. Ce qui a été décidé était d'adresser des observations au Conseil d'Etat car cette voie était la plus pertinente. Pour ne pas ouvrir les plaies de la discorde, l'ensemble des participants a estimé préférable que deux mémoires soient adressés séparément, car une opposition persiste sur le bien fondé de l'action menée en Conseil d'Etat en 2005. Communiquez votre mémoire en observation, comme vos représentants s'y sont engagés le 17 janvier. En le communiquant plus tôt, comme nous l'avons fait, il aurait été possible d'affiner nos actions avant le 13 mars si cela avait été nécessaire. Ce, pour le plus grand service rendu aux ostéopathes.

Le problème est que vous bloquez toujours sur la démarche juridique que nous avons engagée en 2005 et dont on attend toujours les conséquences fâcheuses que vous ne cessez d'annoncer depuis bientôt deux ans ! Nous estimons pour notre part que cette action est la seule qui a obligé le Ministre de la Santé à publier un projet. Sans cela, nous en serions toujours à nous réunir tous les six mois, dans la crainte d'un changement de Ministre qui ferait, une nouvelle fois, repartir la concertation à zéro. Dorénavant, le processus de réglementation est enclenché pour de bon. Effectivement, on ne peut plus reculer et la crainte d'un avenir incertain peut faire croire que la situation actuelle est préférable à toute autre. En d'autre temps et dans un contexte malheureusement bien plus grave, les acteurs de cette philosophie ont conduit leurs concitoyens vers où on sait.

Bien sûr que nous préférerions une action unitaire au sein d'une association qui transcende les clivages. Pour cela, apportez de la transparence à vos actions. Chaque ostéopathe pourra alors comprendre les buts que vous poursuivez et les moyens dont vous vous dotez pour y parvenir. Soyez transparent et nous pourrons nous unir pour travailler avec vous.

Pascal Javerliat